TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS SUR UN RACCORDEMENT BASSE TENSION (BT) POUR L'ANNÉE 2025

Le prix de l'énergie se compose de 2 éléments :

1	Redevance fixe :	1,50	€ / mois
2	Composante énergie :	0,15	€ / kWh

Frais supplémentaires

Paiement autre que domiciliation bancaire :	3	€ / mois
Envoi de la facture autre que par courriel :	3	€ / mois

Non inclus :

- coûts d'utilisation du réseau*
- frais de comptage*
- contribution au mécanisme de compensation**
- taxe électricité***
- taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

L'électricité est labelisée Ekoenergy, écolabel mondial à but non lucratif pour les énergies renouvelables

*Les tarifs pour l'utilisation du réseau sont acceptés par une décision de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et approuvés par arrêté ministériel. Les frais de réseau sont facturés par Energy Revolt s.c. et remboursés aux ayants droit. Une variation, même rétroactive, des tarifs d'utilisation de réseau peut être répercutée par Energy Revolt s.c. sur les utilisateurs finaux.

**Le fonds de compensation est une contribution qui sert à encourager la production d'énergie électrique nationale sur base de sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération. Il est géré par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), qui fixe annuellement le montant de cette contribution.

***La taxe électricité est perçue par tous les fournisseurs pour le compte de l'Etat, le montant en étant fixé annuellement par la loi budgétaire.

À VOTRE ÉCOUTE DE 8H-12H & 13H-17H - T +352 28 80 55 8 - info@energyrevolt.lu - www.energyrevolt.lu - Energy Revolt S.C. siège social 6, Jos Seylerstrooss L-8522 Beckerich